

Compte rendu du Conseil municipal, séance du 24 septembre 2021

Présents : Roger Ribaud (pouvoir de Philippe Layac), Gaëtan Flamme (pouvoir de Lucie Dréano), Vincent Jarrige, Jean-François Chanut, Denis Soulier (pouvoir de Benoît Tissandier), Thibaut Fonteix, Jean Delcher.

Secrétaire : Gaëtan Flamme.

Début de séance 20h10.

En préliminaire, le maire a indiqué un ajout à l'ordre du jour : le Service de Gestion comptable de Mauriac (ex Trésorerie) demande la prise d'une délibération pour autoriser la mise en recouvrement des factures concernant l'installation de l'assainissement collectif dans le bourg de la commune. La facture comprendra la PFAC due par tout propriétaire de maison raccordée ou en attente de l'être, ainsi que le montant des travaux de raccordement effectués en terrain privé par l'entreprise Lacombe.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Les travaux d'enfouissement à Montbrun des câbles électriques nus ainsi que des câbles téléphoniques ont été proposés à la commune par le syndicat d'énergie auquel elle adhère. La mise aux normes des câbles nus est obligatoire et incombe au syndicat. L'enfouissement des autres câbles ne l'est pas. Le montant total du devis s'élève à 74 000€, avec une participation de la commune fixée à 6800€. Ce projet sera étudié.

La restauration de la porte principale de l'église Saint-Georges est un des objectifs que l'association des amis de l'église s'est fixé. Denis Soulier a indiqué que la porte « des nobles » est plus mal en point et devrait être réparée en premier. La conduite de l'opération par la commune, avec remboursement par l'association lors de l'achèvement des travaux, n'a pas été débattue en séance.

Les travaux de l'assainissement collectif dans le bourg sont achevés depuis quelques semaines, la réception des travaux a été validée en présence du maître d'œuvre ACDEAU. Pour le bilan financier, on ne déplore qu'un dépassement de 4 720,25 € HT (soit 5664,30 € TTC), lequel a fait l'objet d'un avenant. Au passage, cette opération d'importance a permis de remplacer les bornes incendie du bourg et de rétablir la conduite d'eau pluviale derrière l'ancien presbytère. Il a également été nécessaire de refaire à neuf le drainage de la cave de madame Lalo.

Le maire a rendu compte au conseil de l'avancée du dossier de mise en sécurité du bâtiment de la mairie. Classé en catégorie 4 par la commission de sécurité du fait de l'existence de la salle dite polyvalente, ce bâtiment regroupant la mairie, les salles communales et le gîte ne peut recevoir en l'état l'accord de la commission de sécurité. Le fonctionnement n'est donc possible que sous l'entière responsabilité du maire. Monsieur Saquet, de l'entreprise APAVE, propose de déposer une demande de reclassement du site en catégorie 5, moins contraignante, compte tenu des changements d'usage (ancienne cantine transformée en local de stockage. Des travaux seront toutefois encore nécessaires parmi lesquels l'isolement des combles au-dessus du gîte pour limiter la propagation du feu en cas d'incendie, l'installation d'un combiné téléphonique à l'intérieur du gîte et l'installation réelle de la trappe de désenfumage de la cage d'escalier qui, à ce jour, ne désenfumerait... que les combles !

Le conseil a passé en revue le programme de voirie ci-joint proposé par le maire. Ce programme récapitule les divers chantiers dont la nécessité est apparue ces dernières années. La réfection de la chaussée traversant le bourg a été différée comme délibéré en décembre 2020. La réfection de la voie aux Aigonies prolongée par le revêtement de la voie communale n°9, le revêtement du chemin de Fialeix (VC1b), la rénovation du bas du chemin de Montirat (VC12) apparaissent comme les priorités du moment. Le revêtement de la voie menant au Marc de Bourbon constitue aussi une priorité pour Méallet mais requiert l'intervention de la commune d'Anglards-de-Salers pour plus de la moitié de la longueur. La réfection de la partie méallétoise du chemin descendant au pont de Planeval a été évoquée et devra être étudiée.

Des devis seront également demandés pour élargir les parties étroites de la voie montant à Lavergne depuis le bourg, ainsi que pour le chemin du Coudert.

Thibaut Fonteix a demandé la participation de la commune aux prix décernés par le Comice agricole de Mauriac, une cloche sera offerte.

La question de l'élagage a été évoquée par Jean-François Chanut et Thibaut Fonteix. Un devis sera demandé aux sociétés d'élagage pour dégager les branches surplombant les VC3 et VC4.

La prochaine réunion du conseil est prévue pour la fin novembre.

Fin de séance à 22h10.

Programme de voirie 2022

Tableau de synthèse

| N° | Dénomination | Remarques |
|----|---|--|
| 1 | Bourg : revêtement, accotements et pluviales | |
| 2 | Réfection VC9 Romanange le haut | Forte pente. Coordonner avec Le Vigean & Jaleyrac |
| 3 | Réfection chemin du Coudert | Améliorer pluviales |
| 4 | Pont de Planeval (étude résistance) | Pour moitié avec Moussages |
| 5 | Réfection chemin de Planeval | moitié avec Moussages |
| 6 | Réfection chemin du Marc de Bourbon | 183m pour Anglards |
| 7 | Réfection fin VC12 Montirat | Forte pente |
| 8 | Réfection chemin du four à Fialeix VC1b | 15m prop ^{te} M Chambon |
| 9 | Couverture de la descente vers la StEp | Forte pente |
| 10 | Réfection mur de soutènement chemin de Chabannes VC1E | Hauteur 1,5m |